AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.41.42

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

N° 6 - 17 avril 1980

VIGNE

EXCORIOSE -

Les conditions climatiques de la dernière décade ont provoqué un débourrement irrégulier des vignes.

La lutte contre l'Excoriose peut s'effectuer au stade D-E(apparition des premières feuilles) à l'aide de fongicides de synthèse. Ce traitement joue un rôle complémentaire de celui exécuté pendant l'hiver. Il doit être effectué plus impérativement dans les vignes non traitées à ce jour.

Deux applications doivent être faites à dix jours d'intervalle, pour assurer la protection des jeunes bourgeons, à l'aide d'une des matières actives suivantes , aux doses préconisées :

- dichlofluanide, dithianon, folpel, mancozèbe, métirame de zinc, propinèbe.

Des associations peuvent être également utilisées :

- captafol + folpel , phosétyl + folpel , folpel + mancozèbe
- thirame + huile , milfurame + folpel , cynoxamide + divers produits (= curzate)
- manèbe + méthylthiophanate

NOCTUELLES - (Vers gris)

Des attaques de Noctuelles ont été récemment constatées.

La lutte se pratique à l'aide :

- d'appâts au son : répandus le soir de préférence, et maintenus humides , à raison de 60 kilos à l'hectare.

Ils sont préparés de la manière suivante : pour 100 kilos de son utiliser :

- endosulfan (200 g, lindane (400 g),
- ou le mélange endosulfan + parathion (mélange préparé).

- ou d'appâts prêts à l'emploi : phoxime (Volaton : 100 kg/hectare - Agridine) chlorpyriphos (Dursban 50 kg/hectare)

- ou par pulvérisation à l'aide de :
  - bromophos 50 g/hl (Nexion) ; acéphate 75 g/hl (Orthène)
  - trichlorfon 100 g/hl (Dipterex) ; chlorfenvinphos 50 g/hl (Birlane)

P354

ARBRES A PEPINS

POIRIER

TAVELURES -

Le renforcement de la protection est à nouveau nécessaire après les importantes précipitationsdès 15 et 16 avril (de 50 à 150 mm). La protection des jeunes poirettes doit être particulièrement soignée.

Les produits systémiques pourront être employés avec profit.

N.B. - Des pluies abondantes survenant après des gelées localisées ont créé des conditions favorables au développement de maladies d'origine bactérienne. Chaque fois que l'apparition d'une de celles-ci sera redoutée sur poirier, on fera appel à une préparation cuprique pour combattre à la fois la Tavelure et prévenir l'implantation de bactéries.

POMMIER

TAVELURE et OIDIUM -

La protection contre ces deux champignons est à renouveler d'urgence sur pommier à la suite des pluies des 15 et 16 avril.

S'abstenir d'employer le cuivre , notamment sur Golden. Les variétés rouges ne supportent pas les mélanges à base de soufre et de phtalimides. Eviter les émulsions entrainant l'apparition de russeting, par l'adjonction de produits efficaces sur Golden et Granny Smith.

MINEUSES MARBREES -

Un vol important est suivi depuis une dizaine de jours. Il dénonce une forte activité du ravageur dans la haute vallée de l'Hérault et dans les basses Cévennes (Gard) en particulier.

Un prochain bulletin précisera les modalités de traitement.

PUCERONS - CHENILLES -

En cas de présence de ces ravageurs ajouter un insecticide.

ARBRES A NOYAU

ABRICOTIER

OIDIUM -

Les premières taches d'Oïdium ont été décelées dans la région de Perpignan, aussi convient-il de poursuivre les traitements contre ce champignon.

De nombreuses substances peuvent être employées : citons le Soufre, triforine, pyrazophos, bupirimate, chinométhionate, etc... Il s'agit d'extension d'emploi.

.../...

ANARSIA -

Les premières chenilles ont été repérées dans le département du Gard. Divers produits peuvent être utilisés pour lutter contre ces ravageurs : azinphos, carbaryl, fenitrothion, méthidathion, méthomyl, mévinphos, parathions, phosalone.

PECHER

OIDIUM -

La recrudescence de l'Oïdium, déjà signalé, sur certaines variétés sensibles cultivées dans les Pyrénées-Orientales, nécessite un renforcement des traitements. La période actuelle est très favorable à l'apparition et à l'extension rapide des premiers dégâts.

De nombreuses substances peuvent être employées, mais il convient de s'assurer des possibilités d'utilisation, notamment sur nectariniers.

PUCERONS -

Ajouter un insecticide en cas de présence des ravageurs.

CERISIER

GNOMONIA - BOTRYTIS - MONILIAS -

Dans les vergers menacés, effectuer un traitement à base de folpel, après la floraison, pour entraver le développement de ces maladies.

FRAISIER

BOTRYTIS -

Renouveler la protection en respectant les délais d'emploi avant récolte :

- dichlofluanide 125 g m.a./hl (Euparène) 7 jours
- iprodione 75 g m.a./hl (Rovral) 2 jours
- vinchlozoline 100 g m.a./hl (Ronilan) 7 jours

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE,

CHEF DE CIRCONSCRIPTION,

V.LAGAUDE

Tirage du 17 avril 1980
1200 exemplaires

N° d'inscription PP 531 AD

P355

QUELQUES INDICATIONS SUR LES NOUVEAUX FONGICIDES

ACTIFS CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

En 1979, nous avions déjà donné aux viticulteurs, sous forme d'un tableau, quelques indications sur les propriétés qui caractérisaient les nouveaux fongicides anti-mildiou par rapport aux produits plus anciens auxquels les viticulteurs étaient habitués.

Depuis lors, une campagne viticole s'est déroulée, et une mise à jour de ce tableau s'imposait. Celle-ci a été réalisée à partir de documents d'origine diverse, par un groupe de travail réunissant les représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux. Ce tableau n'a toutefois qu'une valeur d'actualité et les données qu'il contient sont susceptibles d'être modifiées et complétées au fur et à mesure que de nouvelles connaissances seront acquises, tant sur le mode d'action que sur les conditions d'emploi de ces produits.

Ce tableau appelle toutefois quelques commentaires et précisions. Les trois principales propriétés qui différencient ces fongicides des anciens sont :

a) leur faculté d'être absorbés par les organes herbacés de la plante et pour certains d'entre eux d'y circuler, ce qui les met à l'abri d'une éventuelle élimination par les pluies et assure une protection plus ou moins longue des organes formés postérieurement au traitement;

b) leur action stoppante sur le mildiou de la vigne. On désigne ainsi la possibilité pour un fongicide, de détruire un champignon après sa pénétration dans le végétal;

c) l'action éradicante pour certains d'entre eux. Le champignon ne peut former de germes sur les lésions occasionnées par le mildiou. Ce type d'action est plus ou moins complet.

Au cours de la prochaine campagne, la Station d'Avertissements tiendra compte des possibilités offertes par ces fongicides et donnera éventuellement, en fonction de l'évolution de la maladie, des indications complémentaires quant à leur emploi.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES FONGICIDES AUTORISES CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

Matières actives caractéristiques	Fongicides classiques	Fongicides à base de cymoxamide (anciennement curzate)	Fongicides à base de phoséthyl AL (anciennement éfosite)	Fongicides à base de métalaxyl	Fongicides à base de milfurame (1)
Spécialités	nombreuses	nombreuses	phoséthyl AL + folpel (Mikal) phoséthyl AL + mancozèbe (Mikal M)	métalaxyl + cuivre (Acylon bleu) métalaxyl + folpel (Acylon F)	milfurame + folpel (Vamin - Caltan)
Pénétration à l'intérieur de la plante	-	+	+	+	+
Systémie (le fongicide est véhiculé) par la sève	-	-	+	+	+
Protection des organes formés après le traitement	-	-	+	+	+
Vitesse de pénétration (variable suivant les conditions climatiques)		environ 1 h	environ 1 h	environ 1 h	environ 1 h
Elimination par la pluie	après une hauteur supérieure à 20-25 mm	pas après pénétration	pas après pénétration	pas après pénétration	pas après pénétration
Action préventive	+	+	+	+	+
Duréeed'action (rémanence)	10 à 12 jours sur les organes traités	12 jours	14 jours	14 jours	14 jours
Action stoppante	-	3-4 jours	2-3 jours irrégulière	4-6 jours	3-4 jours
Action éradicante		faible	faible	marquée	?

1) indications fournies par la firme. Celles-ci devront être confirmées. Toutefois, le milfurame semble avoir des propriétés de systémie et d'action stoppante originales qui restent encore à préciser.

OTA : Ce tableau a été réalisé par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique, du Laboratoire de Viticulture de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin, du Service de la Protection des Végétaux.